
Faculté de Droit et Sciences Sociales Université de Poitiers

[#]

Transferts de dossiers

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE POUR LA 1ÈRE FOIS À L'UNIVERSITÉ DE POITIERS. Cette procédure est destinée aux étudiants déjà inscrits dans une université française et souhaitant poursuivre leur cursus à l'université de Poitiers .

Elle est à effectuer :

1. **Dès que vous avez connaissance officiellement de vos résultats ou pour une inscription dans une formation avec capacité limitée dès que vous avez été accepté**
2. **Au plus tôt au mois de juin précédent la rentrée universitaire**

Pour procéder à votre transfert, il faut obligatoirement compléter [la fiche d'accueil \[PDF - 293 Ko\]](#) [http://droit.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/fiche-accueil-2018-2019_1528982964918-pdf?INLINE=FALSE] (bien mentionner le n° INE) en suivant **la procédure** indiquée [sur la notice explicative \[PDF - 78 Ko\]](#) [http://droit.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/notice-fiche-accueil-2017-2018_1497516573113-pdf?INLINE=FALSE]. **Puis la retourner avant le 21 septembre** (date de clôture des inscriptions) à :

Faculté de Droit et Sciences Sociales
Batiment A1
2 rue Jean Carbonnier
TSA 81100
86073 POITIERS Cedex 09

Si votre admission à la Faculté est acceptée, il vous faudra **demandeur le transfert de votre dossier universitaire auprès de votre Université d'origine.**

Les étudiants souhaitant intégrer une formation alors qu'ils ne sont pas titulaires du pré-requis nécessaire (ex titulaire d'un DUT pour entrer en L3 ou en L2) doivent constituer un dossier d'équivalence (informations [ICI](#)) [<http://droit.univ-poitiers.fr/scolarite/-equivalence-reprise-d-etudes-validation-des-acquis-339631.kjsp?RH=1289896487397>]

VOUS SOUHAITEZ QUITTER LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES SOCIALES POUR LA PROCHAINE RENTRÉE UNIVERSITAIRE.

Pour vous inscrire dans une autre UFR de l'Université de Poitiers, vous n'avez pas à faire transférer votre dossier. Veuillez prendre contact avec le service de scolarité de l'UFR d'accueil pour les modalités d'inscription.

Pour vous inscrire dans une autre université, vous devez vous renseigner auprès de l'université d'accueil sur les modalités d'inscription.

Après avis favorable de celle-ci, vous devrez compléter en deux exemplaires [le formulaire à télécharger \[PDF - 144 Ko\]](http://droit.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/imprimés-de-demande-de-transfert-depart_1464939204491-pdf?INLINE=FALSE) [http://droit.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/imprimés-de-demande-de-transfert-depart_1464939204491-pdf?INLINE=FALSE] et l'adresser accompagné des pièces demandées au service scolarité -transfert- à l'attention de Mme LEGER, Batiment A1, 2 rue Jean Carbonnier - TSA 81100 - 86073 POITIERS Cédex 09 -tel : 05.49.45.31.63.

Pour les étudiants ajournés à la 1^{ère} session,
le transfert ne sera effectué qu'après les résultats de la 2^{ème} session.

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr